

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Bourgogne

Prairies n° 2 du 10/05/20201



### IMPORTANT : MESSAGES DE LA DRAAF-SRAL À LA FIN DU BSV

Ratron GW et dérogation 120 jours

Rappel concernant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du Super Caïd  
Appâts Bleus (Bromadiolone)

Rappel sur la fumigation des taupes

La surveillance a été réalisée, pour le printemps 2021, sur 92 communes de Côte-d'Or et 146 communes de Saône-et-Loire soit un total de 238 communes. Comme chaque année, la moitié de ces communes sera de nouveau prospectée cet été entre foin et regain puis la totalité à l'automne.

Globalement, l'activité des campagnols terrestres et des taupes reste très hétérogène sur les 238 communes surveillées. Le résultat de la surveillance réalisée ce printemps vous est présenté ci-après.

#### En Côte d'Or : secteur de l'Auxois et du Morvan

Les premières observations réalisées en ce printemps 2021 montrent une activité des campagnols terrestres similaire au printemps 2020. En effet, on a pu constater une très faible activité des campagnols terrestres sur les 92 communes de la zone de surveillance (cartes 1 et 2). Ainsi, malgré une activité marquée à l'automne 2019, faisant craindre un nouveau pic de pullulation, la situation semble s'être stabilisée. Malgré ce constat, il est important de rester vigilant et de suivre de près l'évolution des populations. En effet, les conditions sèches et froides que nous connaissons en ce début de printemps 2021 ont pu limiter l'activité des campagnols terrestres, activité qui pourrait s'accroître après un éventuel retour de la pluie et une hausse des températures.

Les taupes restent également peu actives (carte 2). Comme pour les campagnols terrestres, il faut être très prudent quant à l'interprétation des observations réalisées compte tenu des conditions climatiques. Si la situation semble calme en ce début d'année 2021 (Figure 1), il est important de **maintenir/développer des actions de lutte en basse densité, afin de prévenir tout pic de pullulation et de préserver les prairies.**

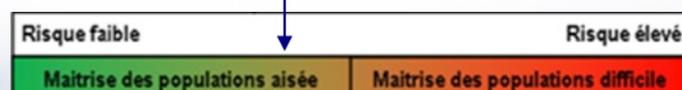


Figure 1 : Risque de pullulation du campagnol terrestre en Côte-d'Or

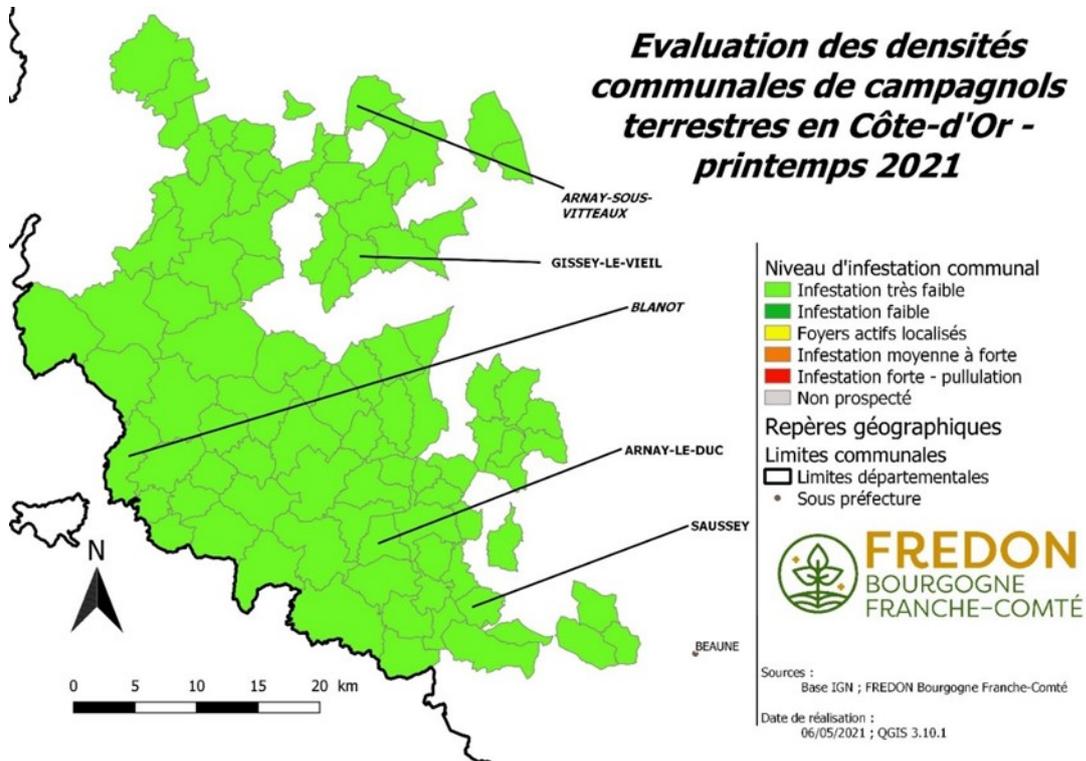


# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

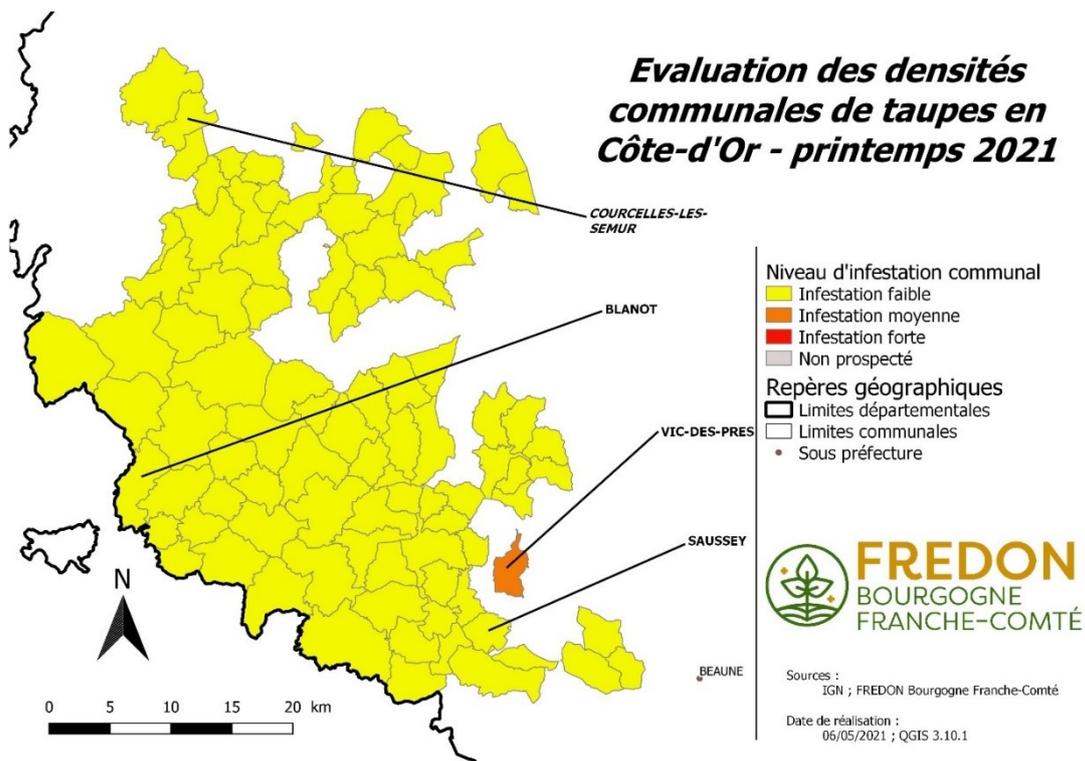
## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021



Carte 1 : Evaluation des densités communales de campagnols terrestres en Côte-d'Or (mars/avril 2021)



Carte 2 : Evaluation des densités communales de taupes en Côte-d'Or (mars/avril 2021)

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



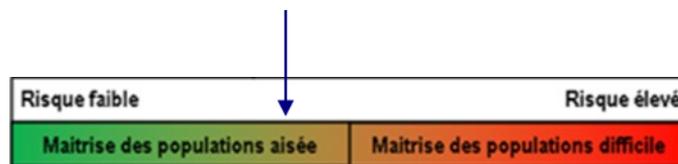
Prairies n° 2 du 10/05/2021

### En Saône-et-Loire : secteurs de l'Autunois, du Brionnais et du Charolais

En Saône-et-Loire, on observait au printemps 2020 une baisse de l'activité sur certaines communes telles que Saint-Eugène ou Etang-sur-Aroux dans l'Autunois, et une activité plus marquée sur d'autres communes telles que Sainte-Foy dans le Brionnais. Les premières observations réalisées en ce printemps 2021 montrent une activité hétérogène avec des zones plus marquées tel que Varennes-Sous-D'un avec une note de 4, ainsi que les secteurs de Marigny et Charmoy avec une note de 3 (cartes 3 et 4).

En ce qui concerne les taupes, l'activité semble globalement moins importante qu'au printemps 2020, toutefois la commune de Mont Saint Vincent reste marquée par leur présence (Photo 1), celle-ci augmente également à Varennes-Sous-D'un et Saint-Edmond (carte 4). Ce constat nous ramène au risque de l'augmentation de l'activité des campagnols terrestres sur ces secteurs déjà touchés. En effet ceux-ci profitent des réseaux de galerie creusés par les taupes pour se déplacer et coloniser encore plus rapidement les prairies.

Ainsi, il est important de **maintenir/développer sans tarder des actions de lutte, tant que celles-ci sont encore efficaces, afin de prévenir tout pic de pullulation et de préserver les prairies.**



*Figure 2 : Risque de pullulation du campagnol terrestre en Saône-et-Loire*



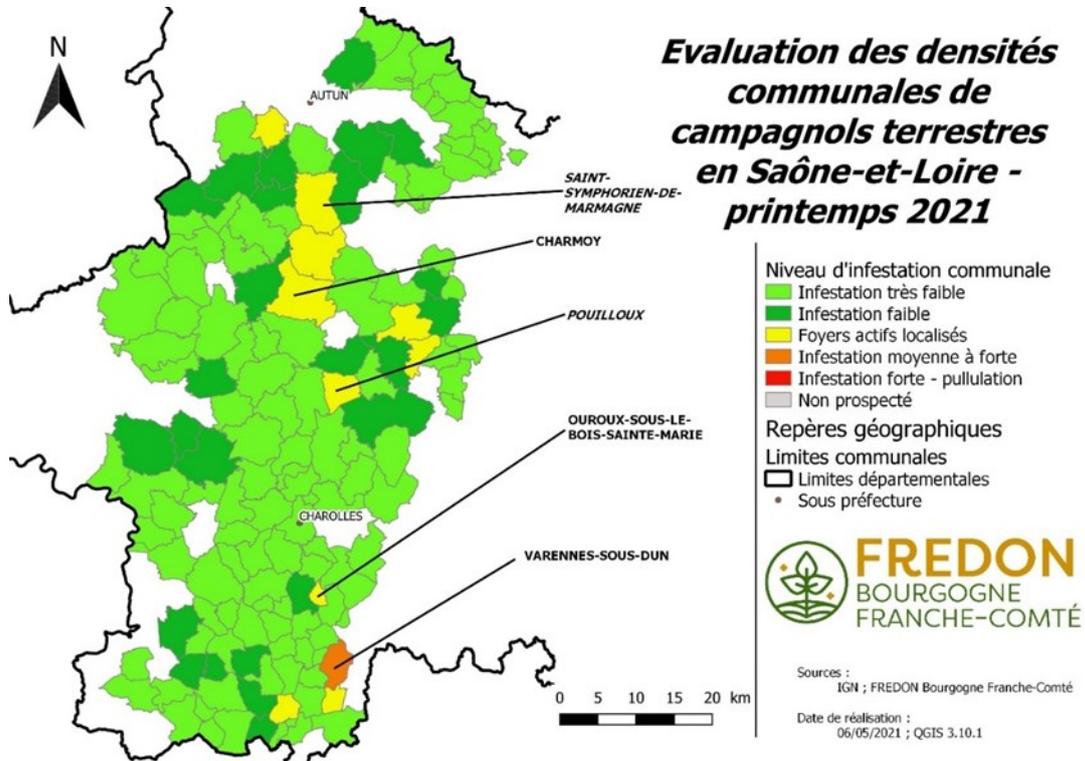
*Photo 1 : Infestation moyenne de taupes à Mont-Saint-Vincent, avril 2021*

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

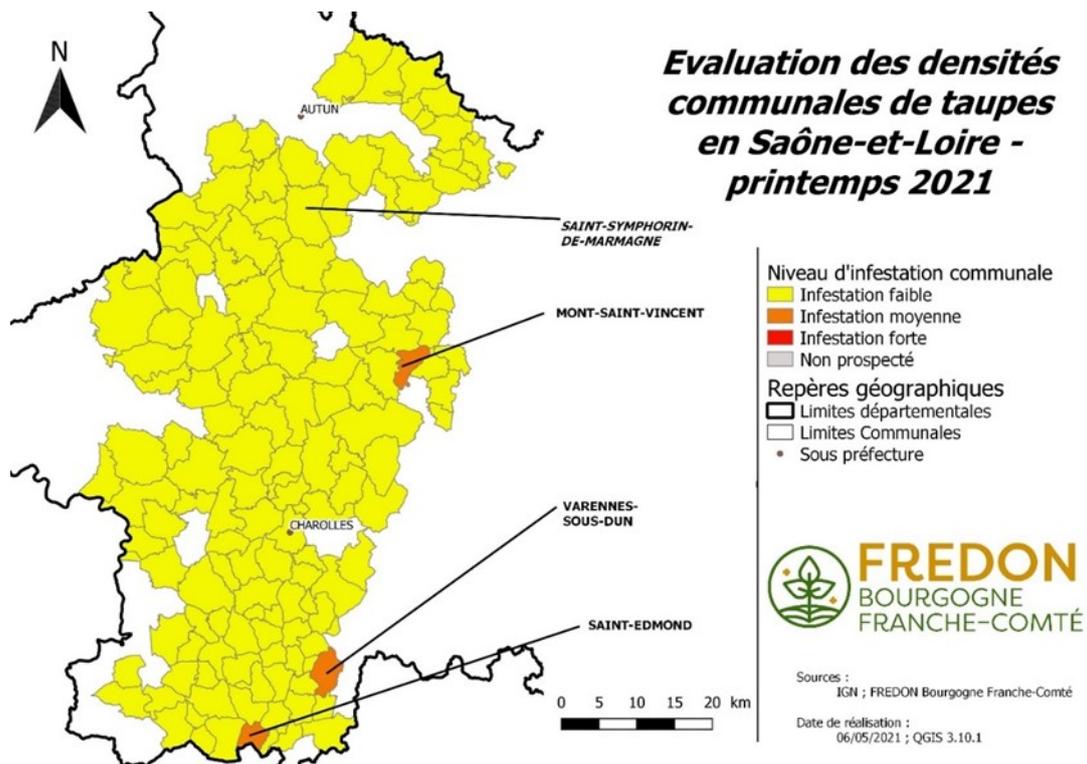
## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021



**Carte 3** : Evaluation des densités communales de campagnols terrestres en Saône-et-Loire (mars / avril 2021)



**Carte 4** : Evaluation des densités communales de taupes en Saône-et-Loire (mars / avril 2021)

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

### Analyse de risque Campagnol terrestre

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
<b>Côte-d'Or (21)</b>	ALLEREY	1		
	ANTIGNY-LA-VILLE	1		
	ARCONCEY	1		
	ARNAY-LE-DUC	1		
	ARNAY-SOUS-VITTEAUX	1		
	BARD-LE-REGULIER	1		
	BEUREY-BAUGUAY	1		
	BEURIZOT	1		
	BIERRE-LES-SEMUR	1		
	BLANCEY	1		
	BLANOT	1		
	BOUHEY	1		
	BRAZEY-EN-MORVAN	1		
	BRIANNY	1		
	CENSEREY	1		
	CHAMPEAU-EN-MORVAN	1		
	CHAMPIGNOLLES	1		
	CHARIGNY	1		
	CHATEAUNEUF	1		
	CHATELLENOT	1		
	CHAUDENAY-LA-VILLE	1		
	CHAUDENAY-LE-CHATEAU	1		
	CHEVANNAY	1		
	CLAMEREY	1		
	CLOMOT	1		
	COURCELLES-LES-SEMUR	1		
	CRUGEY	1		
	CULETRE	1		
	CUSSY-LA-COLONNE	1		
	CUSSY-LE-CHATEL	1		
	DIANCEY	1		
	ESSEY	1		
	FOISSY	1		
	FONTANGY	1		
	GISSEY-LE-MEIL	1		
	JOUEY	1		
	JUILLENAY	1		
	LA MOTTE-TERNANT	1		
	LACANCHE	1		
	LE FETE	1		
	LIERNAIS	1		
	LONGECOURT-LES-CULETRE	1		
	MAGNIEN	1		
	MALIGNY	1		
	MANLAY	1		
	MARCHESEUIL	1		
	MARCIGNY-SOUS-THIL	1		
	MARCILLY-OGNY	1		
	MAVILLY-MANDELOT	1		
	MEILLY-SUR-ROUVRES	1		
	MELOISEY	1		
	MIMEURE	1		
MISSERY	1			
MONTLAY-EN-AUXOIS	1			
MUSIGNY	1			
NAN-SOUS-THIL	1			
NANTOUX	1			
POSANGES	1			
POUILLY-EN-AUXOIS	1			
PRECY-SOUS-THIL	1			
ROILLY	1			
SAINTE-SABINE	1			
SAINTE-MARTIN-DE-LA-MER	1			
SAINTE-PIERRE-EN-VAUX	1			
SAINTE-PIERRE-LES-ARNAY	1			
SAINTE-THIBAUT	1			
SAULIEU	1			
SAUSSEY	1			
SAVILLY	1			
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	1			
SUSSEY	1			
THOISY-LA-BERCHERE	1			
THOISY-LE-DESERT	1			
THOMIREY	1			
THOREY-SOUS-CHARNY	1			

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
<b>Côte-d'Or (21)</b>	THURY	1	↑	↑
	UNCEY-LE-FRANC	1		
	VAL-MONT	1		
	VANDENESSE-EN-AUXOIS	1		
	VEILLY	1		
	VELOGNY	1		
	VESVRES	1		
	VIANGES	1		
	VIC-DE-CHASSENAY	1		
	VIC-DES-PRES	1		
	VIC-SOUS-THIL	1		
	VIEVY	1		
	VILLARGOIX	1		
	VILLIERS-EN-MORVAN	1		
	VILLY-EN-AUXOIS	1		
	VITTEAUX	1		
VOUDENAY	1			
<b>Saône-et-Loire (71)</b>	VARENNES-SOUS-DUN	4	↑	↑
	BRION	3		
	CHARMOY	3		
	MARIGNY	3		
	MONT-SAINT-VINCENT	3		
	MUSSY-SOUS-DUN	3		
	OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	3		
	POUILLOUX	3		
	SAINT-BERAIN-SOUS-SAMVIGNES	3		
	SAINT-AURICE-LES-CHATEAUNEUF	3		
	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	3		
	ANTULLY	2		
	ANZY-LE-DUC	2		
	CLESSY	2		
	CURGY	2		
	DYO	2		
	ETANG-SUR-ARROUX	2		
	GOURDON	2		
	LA CHAPELLE-SOUS-UCHON	2		
	LE ROUSSET-MARIZY	2		
	LIGNY-EN-BRIONNAIS	2		
	MARLY-SUR-ARROUX	2		
	MARMAGNE	2		
	MESVRES	2		
	RIGNY-SUR-ARROUX	2		
	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	2		
	SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX	2		
	SAINT-EDMOND	2		
	SAINTE-FOY	2		
	SAINT-EMILAND	2		
	SAINT-EUGENE	2		
	SAINT-LAURENT-D'ANDENAY	2		
	SAINT-MICAUD	2		
	SAINT-VALLIER	2		
	SAINT-VINCENT-BRAGNY	2		
	SEMUR-EN-BRIONNAIS	2		
	AMANZE	1		
	ARTAIX	1		
	BALLORE	1		
	BARON	1		
	BAUDEMONT	1		
	BEAUBERY	1		
	BLANZY	1		
	BOIS-SAINTE-MARIE	1		
	BRIANT	1		
	BROYE	1		
CHAMBILLY	1			
CHAMPLECY	1			
CHANGY	1			
CHARBONNAT	1			
CHAROLLES	1			
CHASSIGNY-SOUS-DUN	1			
CHATEAUNEUF	1			
CHAUFFAILLES	1			
CIRY-LE-NOBLE	1			
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	1			
COLLONGE-LA-MADELEINE	1			
COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	1			

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			fable	élevé
<b>Saône-et-Loire (71)</b>	COUCHES	1		
	CREOT	1		
	CURBIGNY	1		
	CUZY	1		
	DETTEY	1		
	DIGOIN	1		
	DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES	1		
	DRACY-LES-COUCHES	1		
	ECUISSSES	1		
	EPERTULLY	1		
	EPINAC	1		
	FLEURY-LA-MONTAGNE	1		
	FONTENAY	1		
	GENELARD	1		
	GENOUILLY	1		
	GRANDVAUX	1		
	HAUTEFOND	1		
	IGUERANDE	1		
	ISSY-L'EVEQUE	1		
	JONCY	1		
	LA CHAPELLE-SOUS-DUN	1		
	LA CLAYETTE	1		
	LA GUICHE	1		
	LA MOTTE-SAINT-JEAN	1		
	LA TAGNIERE	1		
	LAIZY	1		
	LES BIZOTS	1		
	LUGNY-LES-CHAROLLES	1		
	MAILLY	1		
	MARCILLY-LA-GUEURCE	1		
	MARTIGNY-LE-COMTE	1		
	MONTMORT	1		
	MORLET	1		
	MORNAY	1		
	NOCHIZE	1		
	OUDRY	1		
	OYE	1		
	OZOLLES	1		
	PALINGES	1		
	PERRECY-LES-FORGES	1		
	POISSON	1		
	PRIZY	1		
	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	1		
	SAINT-BONNET-DE-CRAY	1		
	SAINT-BONNET-DE-JOUX	1		
	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	1		
	SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-RADEGONDE	1		
	SAINTE-EUSEBE	1		
	SAINTE-FIRMIN	1		
	SAINTE-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	1		
SAINTE-GERVAIS-SUR-COUCHES	1			
SAINTE-GILLES	1			
SAINTE-JULIEN-DE-CIVRY	1			
SAINTE-JULIEN-DE-JONZY	1			
SAINTE-LAURENT-EN-BRIONNAIS	1			
SAINTE-LEGER-DU-BOIS	1			
SAINTE-LEGER-LES-PARAY	1			
SAINTE-MARTIN-D'AUXY	1			
SAINTE-MARTIN-DE-LIXY	1			
SAINTE-MARTIN-DU-LAC	1			
SAINTE-MARTIN-LA-PATROUILLE	1			
SAINTE-MAURICE-LES-COUCHES	1			
SAINTE-NIZIER-SUR-ARROUX	1			
SAINTE-PIERRE-DE-VARENNES	1			
SAINTE-ROMAIN-SOUS-GOURDON	1			
SAINTE-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY	1			
SAINTE-SERNIN-DU-PLAIN	1			
SAINTE-SYMPHORIEN-DES-BOIS	1			
SAINTE-YAN	1			
SAISY	1			
SANVIGNES-LES-MINES	1			
SARRY	1			
SULLY	1			

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque faible	Risque élevé
Saône-et-Loire (71)	TANCON	1		
	THIL-SUR-ARROUX	1		
	TOULON-SUR-ARROUX	1		
	UCHON	1		
	UXEAU	1		
	VAREILLES	1		
	VARENNE-L'ARCONCE	1		
	VARENNE-SAINT-GERMAIN	1		
	VAUBAN	1		
	VAUDEBARRIER	1		
	VENDENESSE-SUR-ARROUX	1		
	VIRY	1		
	VITRY-EN-CHAROLLAIS	1		
	VOLESVRES	1		

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

### Analyse de risque taupes

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
<b>Côte-d'Or (21)</b>	VIC-DES-PRES	2		
	ALLEREY	1		
	ANTIGNY-LA-VILLE	1		
	ARCONCEY	1		
	ARNAY-LE-DUC	1		
	ARNAY-SOUS-VITTEAUX	1		
	BARD-LE-REGULIER	1		
	BEUREY-BAUGUAY	1		
	BEURIZOT	1		
	BIERRE-LES-SEMUR	1		
	BLANCEY	1		
	BLANOT	1		
	BOUHEY	1		
	BRAZEY-EN-MORVAN	1		
	BRIANNY	1		
	CENSEREY	1		
	CHAMPEAU-EN-MORVAN	1		
	CHAMPIGNOLLES	1		
	CHARIGNY	1		
	CHATEAUNEUF	1		
	CHATELLENOT	1		
	CHAUDENAY-LA-VILLE	1		
	CHAUDENAY-LE-CHATEAU	1		
	CHEVANNAY	1		
	CLAMEREY	1		
	CLOMOT	1		
	COURCELLES-LES-SEMUR	1		
	CRUGEY	1		
	CULETRE	1		
	CUSSY-LA-COLONNE	1		
	CUSSY-LE-CHATEL	1		
	DIANCEY	1		
	ESSEY	1		
	FOISSY	1		
	FONTANGY	1		
	GISSEY-LE-VIEIL	1		
	JOUEY	1		
	JUILLENAY	1		
	LA MOTTE-TERNANT	1		
	LACANCHE	1		
	LE FETE	1		
	LIERNAIS	1		
	LONGECOURT-LES-CULETRE	1		
	MAGNIEN	1		
	MALIGNY	1		
	MANLAY	1		
	MARCHESEUIL	1		
	MARCIGNY-SOUS-THIL	1		
	MARCILLY-DGNY	1		
	MAVILLY-MANDELOT	1		
MEILLY-SUR-ROUVRES	1			
MELOISEY	1			
MIMEURE	1			
MISSERY	1			
MONTLAY-EN-AUXOIS	1			
MUSIGNY	1			
NAN-SOUS-THIL	1			
NANTOUX	1			
PO SANGES	1			
POUILLY-EN-AUXOIS	1			
PRECY-SOUS-THIL	1			
ROILLY	1			
SAINTE-SABINE	1			
SAINTE-MARTIN-DE-LA-MER	1			
SAINTE-PIERRE-EN-VAUX	1			
SAINTE-PIERRE-LES-ARNAY	1			
SAINTE-THIBAUT	1			
SAULIEU	1			
SAUSSEY	1			
SAVILLY	1			
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	1			
SUSSEY	1			
THOISY-LA-BERCHERE	1			
THOISY-LE-DESERT	1			
THOMIREY	1			

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque faible	Risque élevé
<b>Côte-d'Or (21)</b>	THOREY-SOUS-CHARNY	1	↑	
	THURY	1		
	UNCEY-LE-FRANC	1		
	VAL-MONT	1		
	VANDENESSE-EN-AUXOIS	1		
	VEILLY	1		
	VELOGNY	1		
	VESVRES	1		
	VIANGES	1		
	VIC-DE-CHASSENAY	1		
	VIC-SOUS-THIL	1		
	VIEVY	1		
	VILLARGOIX	1		
	VILLIERS-EN-MORVAN	1		
	VILLY-EN-AUXOIS	1		
	VITTEAUX	1		
VOUDENAY	1			
<b>Saône-et-Loire (71)</b>	MONT-SAINT-VINCENT	2	↑	
	SAINT-EDMOND	2		
	VARENNES-SOUS-DUN	2		
	AMANZE	1		
	ANTULLY	1		
	ANZY-LE-DUC	1		
	ARTAIX	1		
	BALLORE	1		
	BARON	1		
	BAUDEMONT	1		
	BEAUBERY	1		
	BLANZY	1		
	BOIS-SAINTE-MARIE	1		
	BRIANT	1		
	BRION	1		
	BROYE	1		
	CHAMBILLY	1		
	CHAMPLECY	1		
	CHANGY	1		
	CHARBONNAT	1		
	CHARMOY	1		
	CHAROLLES	1		
	CHASSIGNY-SOUS-DUN	1		
	CHATEAUNEUF	1		
	CHAUFFAILLES	1		
	CIRY-LE-NOBLE	1		
	CLESSY	1		
	COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	1		
	COLLONGE-LA-MADELEINE	1		
	COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	1		
	COUCHES	1		
	CREOT	1		
	CURBIGNY	1		
	CURGY	1		
	CUZY	1		
	DETTEY	1		
	DIGOIN	1		
	DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES	1		
	DRACY-LES-COUCHES	1		
	DYO	1		
	ECUISSSES	1		
	EPERTULLY	1		
	EPINAC	1		
	ETANG-SUR-ARROUX	1		
	FLEURY-LA-MONTAGNE	1		
	FONTENAY	1		
	GENELARD	1		
	GENOUILLY	1		
	GOURDON	1		
	GRANDVAUX	1		
	HAUTEFOND	1		
	IGUERANDE	1		
ISSY-L'EVEQUE	1			
JONCY	1			
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	1			
LA CHAPELLE-SOUS-UCHON	1			
LA CLAYETTE	1			
LA GUICHE	1			

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
<b>Saône-et-Loire (71)</b>	LA MOTTE-SAINT-JEAN	1	↑	
	LA TAGNIERE	1		
	LAIZY	1		
	LE ROUSSET-MARIZY	1		
	LES BIZOTS	1		
	LIGNY-EN-BRIONNAIS	1		
	LUGNY-LES-CHAROLLES	1		
	MAILLY	1		
	MARCILLY-LA-GUEURCE	1		
	MARIGNY	1		
	MARLY-SUR-ARROUX	1		
	MARMAGNE	1		
	MARTIGNY-LE-COMTE	1		
	MESVRES	1		
	MONTMORT	1		
	MORLET	1		
	MORNAY	1		
	MUSSY-SOUS-DUN	1		
	NOCHIZE	1		
	OUDRY	1		
	OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	1		
	OYE	1		
	OZOLLES	1		
	PALINGES	1		
	PERRECY-LES-FORGES	1		
	POISSON	1		
	POUILLOUX	1		
	PRIZY	1		
	RIGNY-SUR-ARROUX	1		
	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	1		
	SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	1		
	SAINT-BONNET-DE-CRAY	1		
	SAINT-BONNET-DE-JOUX	1		
	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	1		
	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX	1		
	SAINTE-FOY	1		
	SAINT-EMILAND	1		
	SAINTE-RADEGONDE	1		
	SAINTE-EUGENE	1		
	SAINTE-EUSEBE	1		
	SAINTE-FIRMIN	1		
	SAINTE-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-GERVAIS-SUR-COUCHES	1		
	SAINTE-GILLES	1		
	SAINTE-JULIEN-DE-CIVRY	1		
	SAINTE-JULIEN-DE-JONZY	1		
	SAINTE-LAURENT-D'ANDENAY	1		
	SAINTE-LAURENT-EN-BRIONNAIS	1		
	SAINTE-LEGER-DU-BOIS	1		
	SAINTE-LEGER-LES-PARAY	1		
	SAINTE-MARTIN-D'AUXY	1		
	SAINTE-MARTIN-DE-LIXY	1		
	SAINTE-MARTIN-DU-LAC	1		
	SAINTE-MARTIN-LA-PATROUILLE	1		
	SAINTE-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	1		
	SAINTE-MAURICE-LES-COUCHES	1		
	SAINTE-MICAUD	1		
	SAINTE-NIZIER-SUR-ARROUX	1		
	SAINTE-PIERRE-DE-VARENNES	1		
	SAINTE-ROMAIN-SOUS-GOURDON	1		
	SAINTE-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY	1		
	SAINTE-SERNIN-DU-PLAIN	1		
	SAINTE-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	1		
	SAINTE-SYMPHORIEN-DES-BOIS	1		
	SAINTE-VALLIER	1		
	SAINTE-VINCENT-BRAGNY	1		
	SAINTE-YAN	1		
	SAISY	1		
	SANVIGNES-LES-MINES	1		
SARRY	1			
SEMUR-EN-BRIONNAIS	1			
SULLY	1			

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Département	Commune	Degrés d'infestation communale	Risque	
			faible	élevé
Saône-et-Loire (71)	TANCON	1	↑	
	THIL-SUR-ARROUX	1		
	TOULON-SUR-ARROUX	1		
	UCHON	1		
	UXEAU	1		
	VAREILLES	1		
	VARENNE-L'ARCONCE	1		
	VARENNE-SAINT-GERMAIN	1		
	VAUBAN	1		
	VAUDEBARRIER	1		
	VENDENESSE-SUR-ARROUX	1		
	VIRY	1		
	VITRY-EN-CHAROLLAIS	1		
VOLESVRES	1			

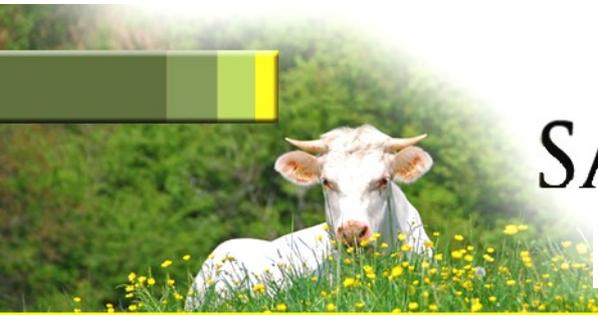
### Synthèse :

En ce début d'année 2021, on observe deux situations bien différentes. Une activité faible voire inexistante des populations de campagnols terrestres en Côte-d'Or et une activité plus importante en Saône-et-Loire étant déjà très marquée dans certaines parcelles. Les observations réalisées en 2020 montraient une activité relativement similaire. Si cette tendance semble se confirmer dans certains secteurs, l'activité reste marquée par endroit et les conditions climatiques déjà sèches que nous connaissons en ce début de printemps ne permettent pas d'avoir une vision suffisamment précise de la situation. Aussi, un retour de la pluie pourrait révéler des foyers actifs de populations. La vigilance reste donc de mise à la fois en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire.

On rappelle qu'une lutte efficace intervient à basse densité grâce à de nombreux moyens de lutte (broyage des refus, favorisation de l'action des prédateurs, alternance fauche pâture, lutte contre la taupe). De plus, il est important de faire remonter toute observation d'activité de campagnol à la FREDON Bourgogne Franche-Comté. Cela permettra alors d'avoir une vision précise de l'état des populations et ainsi de proposer des moyens de lutte adaptés.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

ZOOM SUR LA VRINE, SECTEUR EN PLEINE PULLULATION :



« On connaît une pullulation comme jamais on en avait connu depuis 1998 » selon Fabrice Berne  
La Vrine – Février 2021 – Adrien Giraudoux

Le 9 Avril 2021 paraît un article dans la Terre de Chez Nous, écrit par Morgane Branger, qui rappelle que la problématique Campagnols est toujours d'actualité :

« La photographie est saisissante, un îlot vert au milieu d'une plaine jaune et brune. Il faut dire que sur le secteur de Bians-les-Usiers, la pullulation bat son plein et les campagnols n'ont pas demandé d'autorisation préfectorale pour se réunir en nombre sur les parcelles des exploitants agricoles. Cette différence d'apparence, ce contraste entre deux terres, on la doit aux pratiques menées par Fabrice Berne, président de la ZELAC, qui lutte depuis des années contre le campagnol et les dégâts qu'entraîne ce maudit mulot »

Une vidéo du secteur prise par drone est également disponible ici : [https://zaaj.univ-fcomte.fr/IMG/mp4/video1\\_la\\_vrine\\_sous\\_titre.mp4](https://zaaj.univ-fcomte.fr/IMG/mp4/video1_la_vrine_sous_titre.mp4)

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021



Mosaïque des méthodes de lutte contre le campagnol terrestre – FREDON BFC

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

### MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

#### RATRON GW ET DEROGATION 120 JOURS

Le Ratron GW (AMM n°2170698) est un produit à base de phosphore de zinc qui, lors de la consommation par le rongeur, va dégager de la phosphine et l'intoxiquer mortellement. L'emploi de ce produit est, à l'heure actuelle, uniquement autorisé pour lutter contre le campagnol terrestre en prairie dans des conditions très précises comme par exemple **l'utilisation d'une canne distributrice manuelle pour enfouir les appâts dans le sol à une dose de 2 kg/ha/an sur une même parcelle.**

Cependant, **une dérogation 120 jours a été prise du 01/04/2021 au 31/05/2021 afin de permettre l'usage d'une charrue-taue à soc-creux pour distribuer les appâts empoisonnés.**

Cette utilisation est soumise à certaines **conditions** :

- un traitement possible uniquement lorsque le taux d'infestation en campagnols terrestres sur la parcelle est inférieur à 33 %
- une déclaration d'intention de traitement à envoyer au moins 7 jours avant le traitement à la DRAAF/SRAL BFC et à la FREDON BFC
- un rapport d'intervention à envoyer également à la DRAAF/SRAL BFC et à la FREDON BFC dans les 72 heures suivant l'application en indiquant les communes et les îlots traités (surface, quantité d'appâts utilisés, longueur cumulée des raies de traitement)
- le port systématique d'équipements de protection individuel
- un dosage qui ne devra pas dépasser 2 kg/ha/an sur la même parcelle avec un nombre maximum d'applications de 1
- les raies de dépose doivent être discontinues pour ne pas créer artificiellement un réseau favorable au déplacement du campagnol ; convenablement refermées pour rendre l'appât déposé inaccessible à la faune non cible
- la protection de la faune non cible impose que les appâts restés en surface doivent être récupérés et éliminés
- une ZNT de 5 m doit être respectée le long des cours d'eau
- l'enregistrement des applications sur le registre phytosanitaire d'exploitation est obligatoire et doit être précis, complet et réalisé le jour même du traitement
- l'application du Ratron GW à la charrue distributrice doit s'inscrire dans les principes de lutte intégrée.

**De ce fait, la dose de 2 kg/ha/an sur une même parcelle peut-être rapidement atteinte lors d'un premier traitement, ce qui empêcherait d'autres interventions successives au cours de l'année 2021 avec le Ratron GW.**

*Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la DRAAF/SRAL ou FREDON BFC.*

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

### MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

#### RAPPEL CONCERNANT LE RETRAIT DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DU SUPER CAÏD APPÂTS BLEUS

- Depuis le 21 Décembre 2020, ce produit est devenu un produit phytopharmaceutique non utilisable (PPNU). Vous disposez d'un délai an à compter de cette date pour faire éliminer votre stock restant. Il doit être éliminé via une filière spécifique (ADIVALOR).
- L'utilisation du Super Caïd Appâts Bleus est désormais strictement interdite. En cas de traitement avéré sur une parcelle, vous pouvez encourir : une sanction sur les aides PAC (3% du montant des aides de l'année) et des suites judiciaires (jusqu'à 6 mois de prison et 150 000€ d'amende).
- La lutte chimique contre le campagnol reste possible en complément de la mise en œuvre d'autres méthodes issues de la boîte à outil ; il s'appuie sur les propriétés toxiques du phosphore de zinc ingéré.

### MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

#### FUMIGATION DES TAUPES

- La déclaration de chantier doit être systématique ; elle devra être reçue par la DRAAF/SRAL 24 heures ouvrées avant le début des opérations sur un support écrit (courrier ou courriel : [sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)). Sous réserve d'évolution du dispositif actuel de déclaration, doivent être précisés à minima dans le texte et sous réserve d'indiquer votre n° de téléphone portable : le nom du responsable de chantier, le lieu de la fumigation (commune) et la date d'intervention et non plus la période ;
- L'utilisation de phosphore d'hydrogène contre la taupe, à partir de son générateur, ne peut être réalisée que par des opérateurs certifiés (Certiphyto + certificat PH<sub>3</sub>/taupe) équipés et travaillant dans une structure agréée pour ce type d'opération. Cette fumigation dans ce cadre précis ne vise que la taupe et ne peut pas être mise en œuvre contre d'autres espèces.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

**Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, veuillez contacter :**

**FREDON Bourgogne Franche-Comté:**

Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA  
Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN  
03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - [hpiernavieja@fredonbfc.fr](mailto:hpiernavieja@fredonbfc.fr)

Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE  
1 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE  
03 80 25 95 40 / 07 80 01 14 25 – [vlaroche@fredonbfc.fr](mailto:vlaroche@fredonbfc.fr)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**".

Avec la participation financière de :

